

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

LA SOCIETE AIR LIQUIDE TUNISIE

Siège social : 37, Rue des Entrepreneurs- Z.I. La Charguia II 2035 ARIANA Aéroport.

La Société Air Liquide Tunisie publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018. Ces états sont accompagnés du rapport général et spécial des commissaires aux comptes, Mme Abir Matmti et Mr Walid MOUSSA.

BILAN : LES ACTIFS
(modèle de référence)
(Chiffres en Dinar Tunisien)

	Notes	Au 31 décembre 2018	2017
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		2 316 507	2 301 280
Moins: amortissements		<2 228 020>	<2 173 174>
Total immobilisations incorporelles	(1)	88 487	128 106
Immobilisations corporelles		114 879 324	112 471 620
Moins: amortissements		<89 536 862>	<84 229 238>
Total immobilisations corporelles	(1)	25 342 462	28 242 382
Immobilisations financières		964 347	979 664
Moins: provisions		<131 322>	<131 322>
Total immobilisations financières	(2)	833 025	848 342
Total des actifs immobilisés		26 263 974	29 218 830
Total des actifs non courants		26 263 974	29 218 830
Actifs courants			
Stocks		5 048 639	4 813 048
Moins: provisions		<650 000>	<521 000>
Stocks nets	(3)	4 398 639	4 292 048
Clients et comptes rattachés		21 806 149	45 810 042
Moins: provisions		<1 343 457>	<1 189 468>
Clients et comptes rattachés nets	(4)	20 462 692	44 620 574
Autres actifs courants		26 681 435	1 126 350
Moins: provisions		<90 763>	<90 763>
Autres actifs courants nets	(5)	26 590 672	1 035 587
Placements et autres actifs financiers	(6)	10 803	11 053
Liquidités et équivalents de liquidités	(7)	1 855 368	422 770
Total des actifs courants		53 318 174	50 382 032
TOTAL DES ACTIFS		79 582 148	79 600 862

BILAN : LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**(modèle de référence)***(Chiffres en Dinar Tunisien)*

	Notes	Au 31 décembre	
		2018	2017
Capitaux propres			
Capital social		37 691 950	36 476 100
Réserves		3 647 610	3 658 173
Subvention d'investissement		410 555	644 869
Fond Social		27 687	31 486
Résultats reportés		104 030	-
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		41 881 832	40 810 628
Résultat de l'exercice		9 960 515	7 376 398
dont: Compte Spécial d'Investissement (à déduire du résultat de l'exercice)		2 355 725	1 215 850
Total des capitaux propres avant affectation du résultat	(8)	51 842 347	48 187 026
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts		374 053	358 972
Autres passifs financiers	(9)	9 094 007	12 207 463
Provisions		67 735	67 735
Total des passifs non courants		9 535 795	12 634 170
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	(10)	12 299 685	13 072 987
Autres passifs courants	(11)	5 767 802	5 142 836
Concours bancaires et autres passifs financiers	(12)	136 519	563 843
Total des passifs courants		18 204 006	18 779 666
Total des passifs		27 739 801	31 413 836
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		79 582 148	79 600 862

ETAT DE RESULTAT
(modèle de référence)
(Chiffres en Dinar Tunisien)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2018	2017
Revenus	(13)	32 117 280	30 347 383
Coût des ventes	(14)	<24 534 695>	<22 753 273>
Marge brute		7 582 585	7 594 110
Autres produits d'exploitation	(15)	286 620	590 400
Frais de distribution	(16)	<1 039 523>	<957 050>
Frais d'administration	(17)	<1 567 831>	<1 161 202>
Autres charges d'exploitation (*)	(18)	<1 251 603>	<366 570>
Résultat d'exploitation		4 010 248	5 699 688
Produits financiers nets	(19)	1 818 156	1 666 240
Produits des participations	(20)	2 639 789	1 162 407
Autres gains ordinaires		5 266 560	701 442
Autres pertes ordinaires		<1 206 776>	<271 834>
Résultat des activités ordinaires avant impôt		12 527 977	8 957 943
Impôt sur les sociétés	(21)	<2 567 462>	<1 581 545>
Résultat net de l'exercice		9 960 515	7 376 398

() Les montants relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été retraités à des fins comparatives.*

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(modèle de référence)
(Chiffres en Dinar Tunisien)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2018	2017
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients		72 306 999	42 869 661
Intérêts reçus		7 716	3 456
Décaissements en faveur des fournisseurs d'exploitation et du personnel		<36 996 351>	<29 446 469>
Décaissements en faveur de l'Etat (impôts et taxes)	(22)	<4 379 624>	<4 424 201>
Intérêts payés	(23)	<260 767>	<211 232>
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		30 677 973	8 791 215
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements pour acquisition d'immobilisations	(24)	<2 794 707>	<2 892 414>
Encaissements sur cession d'immobilisations		2 362 875	95 026
Décaissements pour acquisition d'immo. financières		<14 000>	-
Encaissements sur cession d'immobilisations financières		20 000	-
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		<425 832>	<2 797 388>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions payés	(25)	<5 978 663>	<5 227 075>
Dividendes et autres distributions reçus	(26)	2 639 789	1 162 407
Encaissement d'emprunts	(27)	7 200 000	5 300 000
Remboursement d'emprunts	(28)	<7 245 232>	<7 950 000>
Décaissement compte courant actionnaire		<25 000 000>	
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		<28 384 106>	<6 714 668>
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	(29)	6 862	52 325
Variation de trésorerie		1 874 897	<668 516>
Trésorerie au début de l'exercice		<19 529>	648 987
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(30)	1 855 368	<19 529>

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION AU 31 décembre 2018

PRODUITS		CHARGES		Période allant du 01 Janvier au 31 DECEMBRE		
				2 018	2 017	
Revenus et autres produits	32 117 280	Déstockage de production	6 346 568			
Total	32 117 280	Total	6 346 568	Production	25 770 712	24 650 667
Production	25 770 712	Achats consommées	9 318 963	Marge sur coût matières	16 451 749	16 998 402
Marge sur coût matières	16 451 749	Autres charges externes	3 048 448			
Total	16 451 749	Total	3 048 448	Valeur Ajoutée Brute	13 403 301	13 953 965
Valeur Ajoutée Brute	13 403 301	Impôts et taxes	79 560			
Total	13 403 301	Charges de personnel y compris TFP et FOPROLOS	4 663 283	Excédent brut d'exploitation	8 660 458	9 812 943
Excédent brut d'exploitation	8 660 458	Autres charges ordinaires	9 552 919			
Autres produits d'exploitation	286 620	Dotations aux amortissements et aux provisions ordinaires	4 850 719			
Produits des participations	2 639 789	Charges Diverses	86 111			
Produits des placement	-	Autres Pertes	1 206 776			
Produits Financiers	2 660 007	Charges Financières	841 851			
Reprise de provision pour risque	-	I. S.	2 567 462			
Autres gains	5 266 560					
Total	19 513 434	Total	9 552 919	Résultat des activités ordinaires	9 960 515	7 376 398
Résultat positif des activités ordinaires	9 960 515	Eléments extraordinaires	-	Résultat net de l'exercice	9 960 515	7 376 398

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

- Les états financiers de la société Air Liquide Tunisie SA sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes.
- Les états financiers sont établis en dinars tunisiens et couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.
- Les états financiers comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes.
- L'état de résultat et l'état des flux de trésorerie sont présentés selon les modèles de référence prévus par la norme comptable générale.

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

▪ **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les logiciels informatiques.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur prix de revient d'origine (coût historique). L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur trois ans.

▪ **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient d'origine (coût historique).

Le prix de revient correspond au prix d'achat auquel sont ajoutés les droits et taxes supportés et non récupérables, et en général tous les frais directement rattachés à la mise en marche de l'équipement.

Les immobilisations sont amorties linéairement aux taux suivants :

Constructions	5 %
Agencements, aménagements et installations	10 %
Matériel et outillage	10 %
Matériel de transport	20 %
Mobilier et matériel de bureau	10 %
Emballages commerciaux	10 %
Matériel informatique	33.33 %

La date de départ des amortissements est celle de leur mise en service. L'amortissement des immobilisations mises en service au cours de l'exercice est calculé en respectant la règle du prorata temporis.

▪ **Revenus**

Les revenus sont évalués à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente des marchandises, des produits fabriqués et des prestations de services.

↳ Ventes de marchandises

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsque, l'entreprise a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété. En général, ce transfert s'opère lors de la livraison de la marchandise.

↳ Prestations de services

Les revenus découlant des prestations de services sont comptabilisés au fur et à mesure de l'exécution du service.

▪ **Stocks**

Les stocks de la société comprennent :

- Les matières premières
- Les matières consommables
- Les produits finis (gaz fabriqués)
- Les marchandises (gaz et autres produits importés)

Les matières premières, matières consommables et marchandises sont valorisées à leurs prix de revient qui comprennent les prix d'achat majorés des frais d'approche.

Les produits finis sont valorisés à leur coût de production.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent et valorisés selon la méthode de prélèvement par lot.

A la clôture de l'exercice, la différence entre la valeur de réalisation nette et la valeur de comptabilisation fait l'objet le cas échéant d'une provision pour dépréciation.

▪ **Opérations libellées en monnaies étrangères**

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour de l'opération, à l'exception de celles faisant l'objet d'une couverture de change à terme, constatées au cours de couverture.

A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en devises et ne faisant pas l'objet d'une couverture à terme sont actualisés au cours de clôture.

Les pertes et gains de change sur les éléments monétaires à court terme sont portés, respectivement, dans les comptes de charges ou de produits financiers.

2. NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

BILAN - ACTIF

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

Rubriques	Valeurs brutes au 31.12.2017	Acquisitions	Reclassement	Cession	Valeurs brutes au 31.12.2018
Immobilisations incorporelles	2 301 280	-	15 227	-	2 316 507
Logiciels	2 281 280	-	15 227	-	2 296 507
Fonds de commerce	20 000	-	-	-	20 000
Immobilisations corporelles	112 471 620	3 666 311	<15 227>	<1 243 380>	114 879 324
Terrains	909 214	-	-	<1 920>	907 294
Constructions	4 227 842	187 899	270 578	<290 662>	4 395 657
Matériel et outillage	45 868 363	302 616	1 640 867	<325 284>	47 486 562
Matériel de transport	3 521 451	96 990	406 422	<186 366>	3 838 497
M.M.B & A.A.I	16 056 322	6 907	259 287	<439 148>	15 883 368
Emballages	39 694 888	-	1 092 804	-	40 787 692
Immobilisations encours	2 193 540	3 071 899	<3 685 185>	-	1 580 254
Total	114 772 900	3 666 311	-	<1 243 380>	117 195 831

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

Rubriques	Amortissements au 31.12.2017	Dotations 2018	Autres variations	Amortissements au 31.12.2018
Immobilisations incorporelles	2 173 174	54 846	-	2 228 020
Logiciels	2 173 174	54 846	-	2 228 020
Immobilisations corporelles	84 229 238	5 664 356	<356 732>	89 536 862
Terrains				
Constructions	2 302 625	339 011	<75 091>	2 566 545
Matériel et outillage	34 127 876	3 334 965	<27 398>	37 435 443
Matériel de transport	2 958 738	278 777	<186 366>	3 051 149
M.M.B & A.A.I	11 753 974	270 633	<67 877>	11 956 730
Emballages	33 086 025	1 440 970	-	34 526 995
Total	86 402 412	5 719 202	<356 732>	91 764 882

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2018	31.12.2017
Titres de participation (a)	754 046	754 046
Souscription Emprunt National	30 000	50 000
Prêts au personnel (b)	59 011	60 636
Dépôts et cautionnements	121 290	114 982
Total brut	964 347	979 664
Provisions pour dépréciation des immobilisations financières	<131 322>	<131 322>
Total net	833 025	848 342

(a) Le solde de ce compte comprend principalement la valeur des titres détenus dans notre filiale, la société Air Liquide Tunisie Services, pour un montant de 749 940 DT correspondant à la détention de 99,99 % de son capital.

(b) Il s'agit de la partie à plus d'un an des prêts accordés au personnel.

NOTE 3 : STOCKS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2018	31.12.2017
Matières premières	353 489	281 982
Matières consommables	3 404 139	3 290 185
Gaz fabriqués	1 231 631	1 236 766
Marchandises en transit	59 380	4 115
Total brut	5 048 639	4 813 048
Provision pour dépréciation des stocks	<650 000>	<521 000>
Total net	4 398 639	4 292 048

NOTE 4 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2018	31.12.2017
Air Liquide Tunisie Services	16 398 929	40 627 604
Autres clients	5 407 220	5 182 438
Total brut	21 806 149	45 810 042
Provision pour dépréciation des clients	<1 343 457>	<1 189 468>
Total net	20 462 692	44 620 574

NOTE 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2018	31.12.2017
Charges payées ou comptabilisées d'avance	59 251	60 213
Sociétés du Groupe (a)	380 702	180 176
Consignations en douane	17 750	33 700
Produits à recevoir	193 445	95 137
Compte courant actionnaire	25 000 000	-
Autres comptes d'actifs courants	1 030 287	757 124
Total brut	26 681 435	1 126 350
Provision pour dépréciation des autres actifs	<90 763>	<90 763>
Total	26 590 672	1 035 587

(a) Ce poste enregistre principalement les règlements clients encaissés par Air Liquide Tunisie Services pour le compte d'Air Liquide Tunisie.

NOTE 6 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2018	31.12.2017
Prêts à moins d'un an accordés au personnel	8 625	8 875
Titres de placement	2 178	2 178
Total	10 803	11 053

NOTE 7 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2018	31.12.2017
Banque de Tunisie	1 843 384	413 864
UBCI	2 087	2 422
Autres établissements bancaires	2 624	2 624
Caisses	7 273	3 860
Total	1 855 368	422 770

BILAN - PASSIF

NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES

Le tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

Rubriques	Au 31.12.2017 (avant affectation du résultat)	Affectation du résultat 2017	Autres variations	Au 31.12. 2018 (avant affectation du résultat)
Capital social (a)	36 476 100	-	1 215 850	37 691 950
Réserve légale	3 533 623	113 987	-	3 647 610
Fond Social	31 486	85 000	<88 799>	27 687
Autres réserves	124 550	<124 550>	-	-
Résultats reportés	-	104 030	-	104 030
Subvention d'investissement	644 869	-	<234 314>	410 555
Résultat de l'exercice	7 376 398	<7 376 398>	9 960 515	9 960 515
Compte spécial d'investissement	-	1 215 850	<1 215 850>	-
Total	48 187 026	(b) <5 982 081>	9 637 402	51 842 347

(a) Le capital est divisé en 1.507.678 actions de 25 Dinars chacune.

(b) Il s'agit des dividendes décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de 2017.

Les principaux actionnaires sont les suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
Air Liquide International	891 193	59,11%
Banque de Tunisie	255 826	16,97%
Banque Nationale Agricole	166 784	11,06%
Autres	193 875	12,86%
Total	1 507 678	100,00%

NOTE 9 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Le solde de ce poste correspond aux dépôts de garantie reçus des clients. Ces dépôts sont remboursables à la restitution des emballages dans l'état où ils ont été pris par le client.

NOTE 10 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2018	31.12.2017
Fournisseurs d'exploitation	8 427 427	6 406 341
Fournisseurs d'immobilisation	837 341	1 217 573
Fournisseurs d'immobilisation Retenue de Garantie	2 830	62 021
Fournisseurs d'exploitation, factures non parvenues	3 032 087	5 280 513
Fournisseurs d'immobilisation, factures non parvenues	-	106 539
Total	12 299 685	13 072 987

NOTE 11 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2018	31.12.2017
Charges à payer (a)	1 038 952	1 290 752
C.N.S.S	466 209	448 986
Compte courant actionnaires	90 481	87 063
Société du Groupe (b)	6 046	67 847
Impôts et taxes	2 581 467	2 368 230
Autres créditeurs	1 584 647	879 958
Total	5 767 802	5 142 836

- (a) Ce poste comprend pour l'essentiel les charges du personnel à payer au titre des départs à la retraite et des bonus.
(b) Ce poste enregistre les règlements clients encaissés par Air Liquide Tunisie pour le compte d'Air Liquide Tunisie Services.

NOTE 12 : CONCOURS BANCAIRES COURANTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2018	31.12.2017
Banque de Tunisie	-	442 299
Intérêts échus non courus	32 000	-
Echéance Emprunts à moins d'un an	104 519	121 544
Total	136 519	563 843

ETAT DE RESULTAT

NOTE 13 : REVENUS

Le total de ce poste englobe notre chiffre d'affaires réalisé sur les ventes de gaz et de matériel durant l'année 2018.

Rubriques	2018	2017
Chiffre d'affaires	32 117 280	30 347 383

NOTE 14 : COÛT DES VENTES

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2018	2017
Achats consommés	15 628 214	13 334 796
Frais de personnel	3 427 224	3 380 488
Services extérieurs	2 076 214	2 161 208
Amortissements et provisions	3 403 043	3 876 781
Total	24 534 695	22 753 273

NOTE 15 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2018	2017
Location	48 812	51 653
Produits divers d'exploitation	-	248 280
Quote-part des subventions d'investissement inscrite au résultat	237 808	290 467
Total	286 620	590 400

NOTE 16 : FRAIS DE DISTRIBUTION

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2018	2017
Achats non stockés	19 919	14 186
Frais de personnel	541 646	442 544
Services extérieurs	311 011	296 749
Amortissements et provisions	166 947	203 571
Total	1 039 523	957 050

NOTE 17 : FRAIS D'ADMINISTRATION

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2018	2017
Frais du personnel administratif	694 413	245 155
Services extérieurs	505 291	494 808
Achats non stockés	17 398	-
Amortissements et provisions	350 729	421 239
Total	1 567 831	1 161 202

NOTE 18 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2018	2017
Redevance Air Liquide SA	290 109	221 096
Amortissements et provisions	930 000	-
Services extérieurs (*)	31 494	145 474
Total	1 251 603	366 570

(*) La colonne comparative a été retraité pour des besoins de comparabilité

NOTE 19 : PRODUITS FINANCIERS NETS

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2018	2017
<i>Charges financières</i>	<841 851>	<1 024 780>
Intérêts débiteurs des comptes courants	<122 964>	<105 077>
Intérêts des emprunts	<180 808>	<171 454>
Escompte	-	<5 981>
Pertes de change	<538 079>	<742 268>
<i>Produits financiers</i>	2 660 007	2 691 020
Intérêts de retard (a)	2 226 277	2 207 218
Intérêts sur compte courant actionnaires débiteur	29 589	-
Intérêts créditeurs des comptes courants	7 716	4 428
Gain de change	396 425	479 374
Produits financiers nets	1 818 156	1 666 240

(a) Ce poste enregistre principalement le montant des intérêts de retard sur les factures commerciales échues et non payées par Air Liquide Tunisie Services.

NOTE 20 : PRODUITS DES PARTICIPATIONS

Il s'agit des dividendes perçus de notre filiale Air Liquide Tunisie Services au titre de l'exercice 2017.

NOTE 21 : IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

L'impôt a été calculé en prenant en compte les réintégrations et les déductions fiscales ainsi que les exonérations d'impôt provenant des opérations d'exportation et d'investissement.

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

NOTE 22 : IMPÔTS ET TAXES PAYES

Ce poste représente les règlements des acomptes provisionnels, les droits et taxes mensuels ainsi que les paiements dus suite à la reconnaissance de dette pour le contrôle fiscal.

NOTE 23 : INTÉRÊTS PAYES

Ce poste représente les décaissements des intérêts débiteurs des comptes bancaires, ainsi que ceux des emprunts.

NOTE 24 : DÉCAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION DES IMMOBILISATIONS

Ce poste représente les paiements sur investissements corporels et incorporels réalisés au cours de l'exercice 2018.

NOTE 25 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS PAYÉS

Le solde de ce poste représente les dividendes et autres distributions payés par Air Liquide Tunisie au titre de l'exercice 2017.

NOTE 26 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS REÇUS

Le solde de ce poste représente les dividendes reçus d'Air Liquide Tunisie Services au titre de l'exercice 2017.

NOTE 27 : ENCAISSEMENT D'EMPRUNT

Le solde de ce poste représente le solde des emprunts à court terme contractés auprès de la BT pour le financement des opérations d'exportations et de stock.

NOTE 28 : REMBOURSEMENT D'EMPRUNT

Le solde de ce poste représente les remboursements de l'emprunt contracté auprès de la BT.

NOTE 29 : INCIDENCES DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

Le solde de ce poste représente l'incidence des variations des taux de change sur les liquidités en devises.

NOTE 30 : TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2018	2017
Banque de Tunisie	1 843 384	<28 435>
UBCI	2 087	2 422
Autres établissements bancaires	2 624	2 624
Caisses	7 273	3 860
Total	1 855 368	<19 529>

NOTE 31 : NOTE SUR LES PARTIES LIEES

a) Identification des parties liées

Les parties liées objet de la présente note sont :

- Les administrateurs, le Directeur Général de la société Air Liquide Tunisie SA ;
- Les actionnaires ;
- Les sociétés du groupe :

Société	Relation avec ALTS
Air Liquide Tunisie Services SA	Société filiale
Vitalaire SARL	Société filiale
Air Liquide Specna	Société filiale
Air Liquide SA	Société du groupe
Air Liquide Maroc	Société du groupe

b) Transactions avec les parties liées

Compte tenu des préconisations de la NCT 39 en matière d'informations sur les parties liées, les transactions avec les parties liées se détaillent comme suit :

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 01 octobre 2018, une convention de compte courant actionnaire avec la société Air Liquide Tunisie Services SA, en vertu de laquelle, la société Air Liquide Tunisie SA s'engage à verser des avances à la société Air Liquide Tunisie Services afin de lui permettre de financer ses besoins de trésorerie et de renforcer ses capitaux. Les avances consenties seront rémunérées à un taux d'intérêt annuel de 8%.
Le montant total des avances versées par Air Liquide Tunisie s'élève au 31 décembre 2018 à 25.000.000 DT et les intérêts constatés en 2018 sont de 29.589 DT.
- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date 1^{er} janvier 2015, un contrat de services avec la société Air Liquide SA, ayant pour objet la fourniture du droit d'usage de logiciels et de services informatiques incluant l'approvisionnement d'équipements, support technique et maintenance moyennant le paiement d'une facture semestrielle.
La charge totale de l'exercice 2018 relative à cette convention s'est élevée à 565.587 DT, le montant non encore réglé au 31 décembre 2018 est de 565.587 DT.
- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu avec la société Air Liquide SA, un contrat de licence de technologie ayant pour objet la concession de la licence d'exploitation de la technologie pour la fabrication, l'utilisation et la commercialisation moyennant une redevance de 3,2% calculée par rapport aux ventes nettes de la société Air Liquide Tunisie SA et ses filiales.
La charge relative à l'exercice 2018 au titre de cette convention s'est élevée à 2.072.992 DT.
- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 28 mai 1998, un contrat de licence de marques avec la société Air Liquide SA ayant pour objet la concession de la licence de marques moyennant le paiement d'une redevance de 0,3% calculée sur les ventes nettes de la société Air Liquide Tunisie SA et ses filiales.
La charge relative à l'exercice 2018 au titre de cette convention s'est élevée à 219.930 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a facturé à la société Air Liquide Specna un montant de 48.811 DT hors taxes et ce, au titre des frais de location des constructions édifiées sur un terrain à usage industriel sis à la zone industrielle de Borj Cedria.
Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2018 s'élève à 210.666 DT TTC.
- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu une convention de fournitures et de services avec la société Air Liquide Tunisie Services SA, portant sur la commercialisation des gaz industriels et médicaux fabriqués ou importés ainsi que le matériel médical et de soudage et les prestations fournies par la société Air Liquide Tunisie SA dans les domaines de l'assistance technique, de la gestion, et de la mise à disposition de la logistique.
Le montant total facturé en 2018 à la société Air Liquide Tunisie Services SA au titre de cette convention s'est élevé à 9.722.534 DT HTVA. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2018 s'élève à 11.569.816 DT TTC.
- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 1^{er} décembre 2006, avec la société Air Liquide Tunisie Services SA, une convention de crédit fournisseur ayant pour objet la facturation des intérêts de retard relatifs aux créances échues et impayées.
Le montant total facturé à la société Air Liquide Tunisie Services SA en 2018 au titre de cette convention s'est élevé à 2.226.277 DT HTVA. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2018 s'élève à 2.382.117 DT TTC.
- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 06 Octobre 2014, une convention de fournitures et de services avec la société Air Liquide Specna portant sur :
 - La mise à disposition par la société Air Liquide Tunisie SA de l'unité de production FLOXFILL, et
 - La fourniture de prestation par Air Liquide Tunisie SA dans les domaines de la gestion industrielle et logistique et de la gestion administrative et financière.
 Le montant total facturé en 2018 à la société Air Liquide Specna s'est élevé à 502.534 DT HTVA. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2018 s'élève à 2.434.158 DT TTC.
- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 1^{er} février 2018, un contrat de prestation de services informatiques intra-groupe avec la société Air Liquide SA ayant pour objet la réalisation de services informatiques dans le cadre du projet d'assistance informatique (Help Desk) du Hub AMEI, de l'IT area management et du support Infrastructure AMEI.
Le montant total facturé à la société Air Liquide SA en 2018 s'est élevé à 47.919 euros soit 153.521 DT.
- Aucune facturation n'a eu lieu en 2018 entre la société Air Liquide Tunisie et la société Air Liquide Maroc au titre du contrat de services conclu entre les deux parties en date du 1^{er} juillet 2015.
Par ailleurs, le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2018 s'élève à 157.126 Euro soit 538.501 dinars.
- Le chiffre d'affaires réalisé avec la société Air Liquide Tunisie Services au titre de l'exercice 2018 s'est élevé à 22.987.393 DT.
- Le chiffre d'affaires réalisé avec la société Air Liquide Specna au titre de l'exercice 2018 s'est élevé à 56.271 DT.

c) *Rémunérations des dirigeants*

- La rémunération relative au Directeur Général de la société Air Liquide Tunisie SA pour la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 s'est élevée à 341.157 DT. Cette rémunération est répartie entre deux Directeurs Généraux pour des périodes respectives

allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 janvier 2018 pour le premier Directeur Général et du 1^{er} juin 2018 au 31 décembre 2018 pour le second.

Cette rémunération se compose du salaire fixe, du salaire variable et de la prise en charge, en tant qu'expatrié, d'un logement de fonction. Le Directeur Général bénéficie en outre d'une voiture de fonction.

- La société a alloué en 2018, des jetons de présence au profit des administrateurs résidents d'un montant total de 40.000 dinars.
- La société a alloué en 2018, des jetons de présence au profit des membres résidents du comité d'audit d'un montant total de 10.000 DT.

NOTE 32 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit :

Rubriques	2018	2017
Cautions douanières	32 060	210 560
Total	32 060	210 560

TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR DESTINATION AUX CHARGES PAR NATURE AU 31 décembre 2018

Charges par destination	Montant	Ventilation			
		Achats consommés (1)	Charges de personnel	Amortissements et provisions	Autres charges
Coût des ventes	24 534 695	15 628 214	3 427 224	3 403 043	2 076 214
Frais de distribution	1 039 523	19 919	541 646	166 947	311 011
Frais d'administration	1 567 831	17 398	694 413	350 729	505 291
Autres charges d'exploitation	1 251 603	-	-	930 000	321 603
I/S	2 567 462	-	-	-	2 567 462
	30 961 114	15 665 531	4 663 283	4 850 719	5 781 581

(1) Achats consommés de matières stockées, de matières non stockées et de fournitures.

Rapport Général

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société

AIR LIQUIDE TUNISIE SA
37 RUE DES ENTREPRENEURS
Z.I. LA CHARGUIA II – 2035 ARIANA

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

I. Rapport sur les états financiers

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société AIR LIQUIDE TUNISIE SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres de 51.842.347 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 9.960.515 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société Air Liquide Tunisie SA au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Evaluation des créances clients et autres actifs courants

Les créances clients et les autres actifs courants, figurant au bilan au 31 décembre 2018 pour des valeurs brutes respectives de 21.806.149 DT et 26.681.435 DT, représentent les postes les plus importants du bilan.

Les créances clients sont principalement constituées par l'encours envers la société Air Liquide Tunisie Services, filiale qui assure la distribution des produits de la société Air Liquide Tunisie et ce, pour un montant de 16.398.929 DT.

Les autres actifs courants renferment un montant de 25.000.000 DT correspondant à des avances en compte courant versées par la société Air Liquide Tunisie à sa filiale Air Liquide Tunisie Services en vertu de la convention de compte courant actionnaire signée entre les deux parties en date du 1^{er} octobre 2018 et rémunérées à un taux d'intérêt annuel de 8%.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à évaluer ces actifs et apprécier les éventuels risques de recouvrement.

Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes

concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 19 avril 2019

Les commissaires aux comptes

Conseil Audit Formation

Société Mourad Guellaty et Associés

Abir Matmti

Walid Moussa

Rapport Spécial

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société

AIR LIQUIDE TUNISIE SA
37 RUE DES ENTREPRENEURS
Z.I. LA CHARGUIA II – 2035 ARIANA

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement et de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions et opérations nouvellement conclues ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenu informés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

- La convention de compte courant actionnaire conclue avec la société Air Liquide Tunisie Services SA en date du 1^{er} octobre 2018 et autorisée par votre Conseil d'Administration du 30 novembre 2018. En vertu de cette convention, la société Air Liquide Tunisie S.A s'engage à verser des avances à la société Air Liquide Tunisie Services afin de lui permettre de financer ses besoins de trésorerie et de renforcer ses capitaux. Les avances consenties seront rémunérées à un taux d'intérêt annuel de 8%.

Le montant total des avances versées par Air Liquide Tunisie s'élève au 31 décembre 2018 à 25.000.000 DT et les intérêts constatés en 2018 sont de 29.589 DT.

2. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs et approuvées par votre assemblée générale, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Les opérations réalisées en 2018 au titre de ces conventions sont présentées ci-après :

- Contrat de services conclu le 1^{er} janvier 2015 avec la société Air Liquide SA, autorisé par votre Conseil d'Administration du 12 avril 2016, ayant pour objet la fourniture du droit d'usage de logiciels et de services informatiques incluant l'approvisionnement d'équipements, support technique et maintenance moyennant le paiement d'une facture semestrielle.
La charge totale de l'exercice 2018 relative à cette convention s'est élevée à 565.587 DT, le montant non encore réglé au 31 décembre 2018 est de 565.587 DT.
- Contrat de licence de technologie conclu avec la société Air Liquide SA en date du 26 décembre 2005 tel que modifié par les avenants du 1^{er} janvier 2012 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence d'exploitation de la technologie pour la fabrication, l'utilisation et la commercialisation moyennant une redevance de 3,2% calculée par rapport aux ventes nettes de la société Air Liquide Tunisie SA et ses filiales.
La charge relative à l'exercice 2018 au titre de cette convention s'est élevée à 2.072.992 DT.
- Contrat de licence de marques conclu le 28 mai 1998 avec la société Air Liquide SA tel que modifié par l'avenant daté du 1^{er} janvier 2012, autorisés respectivement par votre Conseil d'Administration du 10 décembre 1998 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence de marques moyennant le paiement d'une redevance de 0,3% calculée sur les ventes nettes de la société Air Liquide Tunisie SA et ses filiales.
La charge relative à l'exercice 2018 au titre de cette convention s'est élevée à 219.930 DT.
- Location à la société Air Liquide Specna des constructions édifiées sur un terrain à usage industriel d'une superficie de 1000 m² sis à la zone industrielle de Borj Cedria pour une durée de dix ans à partir du 1^{er} décembre 2010. Le loyer annuel est fixé à la somme globale et forfaitaire de 40.000 dinars hors taxes payable trimestriellement. Le loyer est augmenté de 3% par an à partir de la deuxième année. Cette convention a été ratifiée par votre Conseil d'Administration du 21 avril 2011.
Le montant total facturé par la société Air Liquide Tunisie SA en 2018 au titre de cette convention s'est élevé à 48.811 DT hors taxes. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2018 s'élève à 210.666 DT TTC.
- Convention de fournitures et de services conclue avec la société Air Liquide Tunisie Services SA en date du 2 août 1993 telle que modifiée par les avenants du 1^{er} janvier 2012, du 06 octobre 2014 et du 18 mai 2015, autorisées respectivement par votre Conseil d'Administration du 17 décembre 1993, du 19 Novembre 2012, du 17 Avril 2015 et du 12 Avril 2016 portant sur la commercialisation des gaz industriels et médicaux fabriqués ou importés ainsi que le matériel médical et de soudage et les prestations fournies par la société Air Liquide Tunisie SA dans les domaines de l'assistance technique, de la gestion, et de la mise à disposition de la logistique.
Le montant total facturé en 2018 à la société Air Liquide Tunisie Services SA au titre de cette convention s'est élevé à 9.722.534 DT HTVA. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2018 s'élève à 11.569.816 DT TTC.
- Convention de crédit fournisseur conclue le 1^{er} décembre 2006 avec la société Air Liquide Tunisie Services SA et autorisée par votre Conseil d'Administration du 25 décembre 2006

ayant pour objet la facturation des intérêts de retard relatifs aux créances échues et impayées.

Le montant total facturé à la société Air Liquide Tunisie Services SA en 2018 au titre de cette convention s'est élevé à 2.226.277 DT HTVA. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2018 s'élève à 2.382.117 DT TTC relatif aux intérêts de retard des créances échues et impayées.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 06 Octobre 2014, une convention de fournitures et de services avec la société Air Liquide Specna autorisée par votre Conseil d'administration du 17 Avril 2015 portant sur :
 - La mise à disposition par la société Air Liquide Tunisie SA de l'unité de production FLOXFILL, et
 - La fourniture de prestation par Air Liquide Tunisie SA dans les domaines de la gestion industrielle et logistique et de la gestion administrative et financière.Le montant total facturé en 2018 à la société Air Liquide Specna s'est élevé à 502.534 DT HTVA. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2018 s'élève à 2.434.158 DT TTC.
- Contrat de prestation de services informatiques intra-groupe conclu le 1^{er} février 2018 avec la société Air Liquide SA avec entrée en vigueur rétroactivement le 1^{er} janvier 2017, autorisé par votre Conseil d'Administration du 29 mars 2018, ayant pour objet la réalisation de services informatiques dans le cadre du projet d'assistance informatique (Help Desk) du Hub AMEI, de l'IT area management et du support Infrastructure AMEI. Le montant total facturé à la société Air Liquide SA en 2018 au titre de cette convention s'est élevé à 47.919 euros soit 153.521 DT.
- Avenant conclu le 1^{er} avril 2017 et autorisé par votre Conseil d'Administration du 29 mars 2018 relatif au contrat de services conclu le 1^{er} juillet 2015 avec la société Air Liquide Maroc, autorisé par votre Conseil d'Administration du 12 avril 2016, ayant pour objet la fourniture des supports dans les domaines financiers et de gestion moyennant le paiement d'un prix unitaire journalier de 1.000 euros hors taxes indexé sur le nombre de jours alloués pour la fourniture de ces services à la société Air Liquide Maroc et plafonné à 50.000 euros hors taxes par an, tous les frais de déplacements nécessaires à la réalisation de ces services sont facturables en dehors du plafond annuel. Aucune facturation n'a eu lieu en 2018 entre la société Air Liquide Tunisie et la société Air Liquide Maroc. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2018 s'élève à 157.126 Euro soit 538.501 dinars.

3. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

a) *Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :*

- La rémunération du Directeur Général de la société Air Liquide Tunisie SA pour la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 s'est élevée à 341.157 DT. Cette rémunération se compose du salaire fixe, du salaire variable et de la prise en charge, en tant qu'expatrié, d'un logement de fonction. Le Directeur Général bénéficie en outre d'une voiture de fonction.
- La société a alloué en 2018, des jetons de présence au profit des administrateurs résidents d'un montant total de 40.000 dinars.
- La société a alloué en 2018, des jetons de présence au profit des membres résidents du comité d'audit d'un montant total de 10.000 DT.

b) *Les obligations et engagements de la société Air Liquide Tunisie SA envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, se présentent comme suit (en DT) :*

Rubrique	D.G (*)		PCA		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2018
Salaires	288 982	-	-	-	-	-
Avantages à court terme	52 175	-	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	20 000	20 000	30 000	30 000
total	341 157	-	20 000	20 000	30 000	30 000

(*) La charge de l'exercice 2018 est répartie entre la rémunération de Monsieur Jean-Luc ROBERT en tant que Directeur Général de la société pour la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 janvier 2018 qui est de 41.699 dinars et la rémunération de Monsieur Patrick DENEUX, Directeur Général du 1^{er} juin 2018 au 31 décembre 2018 d'un montant de 299.458 dinars.

Par ailleurs, et en dehors des opérations précitées, nous n'avons pas été avisés de l'existence d'autres opérations ou conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Tunis, le 19 avril 2019

Les commissaires aux comptes

Conseil Audit Formation

Société Mourad Guellaty et Associés

Abir Matmti

Walid Moussa